

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°98/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beaufis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L. Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : présentation du rapport 2024 du S.I.E.O.M.

Conformément à la réglementation, le rapport annuel 2024 sur le service public de gestion des déchets est présenté au conseil. Ce document dresse un état des lieux complet de l'activité (collecte, traitement, tonnages, coûts, indicateurs de performance), permettant une analyse globale de la politique « déchets », menée sur le territoire.

Extrait du rapport annuel en pièce jointe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°99/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beaufis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : mise à jour du règlement des 3 déchetteries communautaires.

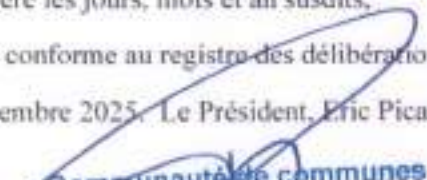
- Vu les différentes délibérations passées actant plusieurs modifications liées aux déchetteries, une mise à jour du règlement intérieur des déchetteries est proposée afin d'intégrer les ajustements liés :
- À l'évolution des horaires des déchetteries
- A la liste des communes autorisées à accéder à la déchetterie de Gournay-en-Bray
- Aux conditions de facturation des badges
- A la liste des déchets autorisés ou refusés
- Aux modalités d'accès pour les professionnels (facturation),
- A la prise en compte des nouvelles filières REP (Responsabilité élargie du producteur)

Nouveau règlement en pièce jointe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025, Le Président, Eric Picard.


Communauté des communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°100/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beauvis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M. Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L. Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : Attribution du marché : enlèvement, transport et traitement des déchets issus des déchetteries

Monsieur le Président expose que dans le cadre de l'échéance des marchés de prestation de service pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets de déchetteries fixée au 30 novembre 2025, le SIEOM de la CC4R en Bray procède au renouvellement de ces marchés.

- Vu l'appel d'offres ouvert lancé le 6 juin 2025 conformément au code de la commande publique, pour l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets de déchetteries décomposé en 7 lots détaillés comme suit :
 - o Lot 1 : Enlèvement et transport des déchets de déchetteries
 - o Lot 2 : Traitement du tout-venant
 - o Lot 3 : Valorisation du bois
 - o Lot 4 : Valorisation et/ou traitement des gravats
 - o Lot 5 : Valorisation des cartons
 - o Lot 6 : Valorisation des déchets verts
 - o Lot 7 : Gestion des déchets diffus spécifiques.
- Considérant que 17 offres ont été reçues dans les délais impartis,

- Vu la décision de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 septembre 2025 et le 22 septembre 2025 afin de prendre connaissance du rapport d'analyse des offres établi par le cabinet ANTEA Groupe, AMO en charge du dossier, et procéder au choix des entreprises retenues au vu de la présentation des éléments techniques et financiers

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- D'attribuer les marchés aux entreprises suivantes, pour un montant prévisionnel sur 3+1 ans

	Lot 1- Estivage et transport	Lot 2- Traitement Encombrants	Lot 3- Traitement Bois	Lot 4- Traitement Gravats	Lot 5-Traitement Carlois	Lot 6- Traitement Déchets verts	Lot 7- Traitement DOS	TOTAL
Candidat classé 1 ^{er}	ECO RECYCLING	PAPREC	VEOLIA	PAPREC	VEOLIA	AGRI ENVIRONNEME NT	TRIADIS Services	
Montant DQE TTC du candidat classé 1 ^{er}	2 306 338,72 €	1 590 328,00 €	91 785,09 €	51 062,00 €	- 102 330,00 €	398 637,80 €	313 570,60 €	4 619 302,12 €

- D'autoriser le Président à signer les marchés et tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025, Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
 Des 4 rivières en Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°101/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beaufis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L. Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : Attribution du marché de fourniture, distribution et maintenance des bacs roulants.

- Monsieur le Président expose que dans le cadre de l'échéance du marché de fourniture, distribution et maintenance des bacs roulants, fixée au 31 décembre 2025, le SIEOM de la CC4R en Bray procède au renouvellement de ce marché.
- Vu l'appel d'offres ouvert lancé le 25 juin 2025 conformément au code de la commande publique, pour la fourniture, distribution et maintenance de bacs roulants
- Considérant qu'une offre a été reçue dans les délais impartis
- Vu la décision de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 septembre 2025 afin de prendre connaissance du rapport d'analyse des offres et procéder à un choix au vu de la présentation des éléments techniques et financiers.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

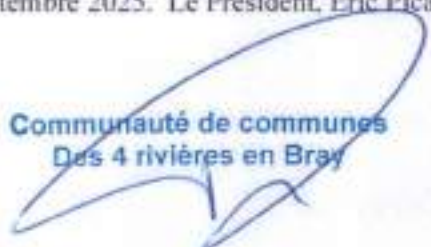
- D'attribuer le marché à l'entreprise SULO France SAS pour un montant prévisionnel de 457 133.20 € HT pour la durée ferme du marché soit 3 ans
- D'autoriser le Président à signer les marchés et tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025. Le Président, Eric Picard,

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°102/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beaufis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés avant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L. Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : Attribution du marché de traitement des déchets ménagers et assimilés.

- Monsieur le Président expose que dans le cadre de l'échéance du marché de traitement des déchets ménagers et assimilés fixée au 31 décembre 2025, le SIEOM de la CC4R en Bray procède au renouvellement de ce marché.
- Vu l'appel d'offres ouvert lancé le 2 juillet 2025 conformément au code de la commande publique, pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, décomposé en 2 lots détaillés comme suit :
 - o Lot 1 : Traitement des ordures ménagères résiduelles
 - o Lot 2 : Tri des déchets recyclables (hors verre).
- Considérant que 3 offres ont été reçues dans les délais impartis
- Vu la décision de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 12 septembre 2025 afin de prendre connaissance du rapport d'analyse des offres et procéder au choix des entreprises retenues au vu de la présentation des éléments techniques et financiers

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché aux entreprises suivantes :
 - o Lot 1 : VALENSEINE pour un montant prévisionnel de 1 800 000 € HT pour la durée ferme du marché soit 3 ans
 - o Lot 2 : PAPREC pour un montant prévisionnel de 1 318 680 € HT pour la durée ferme du marché soit 3 ans.
- D'autoriser le Président à signer les marchés et tout document afférent à cette affaire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°103/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz L. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beaufis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés avant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : Autorisation pour la vente de bennes ampliroll.

M. Le président expose que certaines bennes ampliroll, devenues obsolètes ou hors d'usage, sont proposées à la vente. Le conseil est invité à autoriser la vente de ce matériel, dans le respect de la réglementation applicable aux biens mobiliers des collectivités.

Les bennes sont les suivantes :

- 1 benne de 40 m3
- 1 benne de 30 m3
- 1 benne de 20 m3
- 3 bennes de 10 m3

Les bennes seront vendues à l'acheteur le plus offrant.

Après en avoir délibéré, le conseil autorise le président, à l'unanimité, de vendre ces bennes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières de Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°104/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beauvis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés avant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L. Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : Conventions relatives au traitement de la ferraille issue des déchetteries de Gournay-en-Bray, Serqueux et La Feuillie.

M. le président expose : afin d'assurer la valorisation et le traitement de la ferraille collectée sur les trois déchetteries précitées, il est proposé de conclure, pour une durée de 3 ans, des conventions avec les opérateurs suivants :

- GALLOO pour la déchetterie de Gournay-en-Bray
- LCI D'HONT pour la déchetterie de Serqueux
- KOLENO pour la déchetterie de La Feuillie

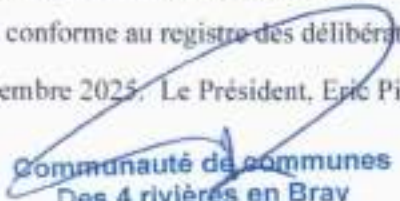
Ces conventions reprennent les modalités permettant d'organiser l'évacuation des ferrailles dans le cadre de filières agréées, tout en assurant la traçabilité et le respect des normes environnementales.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité autorise le président à signer ces conventions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025. Le Président, Eric Picard.


Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°105/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F, Fournier L, Rimbert D, Nirlo J.M, Broux E, Nottias B, Dieutre S, Petit S, Pelletier S, Fleury G, Lesueur H, Devillerval M.F, Canu J.N, Lesueur C, Asselin F, Morda C, Klotz I, Aché S, Henry J.P, Rouzé D, Picard E, Horcholle J, Billot D, Baguet V, Larchevêque F, Legendre F, Lemerrier P, Tetelin P, Buquet J.M, Concke O, Delwarde J.C, Dion O, Defromerie M, Cumont C, Devaux L, Duval I, Mariette P, Beauvis A, Lefebvre C, Ancelin C, Carpentier S, Dion P, Gibaux M, Letellier J.P, Troussé N, Hermand T, Leroux C, Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P, Dupuis N, Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU GRADE DE REDACTEUR

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Responsable Finances.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil communautaire de créer, à compter du 1^{er} octobre 2025, un emploi permanent de Responsable Finances relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de Rédacteur à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade de Rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B, pour effectuer les missions de Responsable Finances à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif principal CC4R en Bray 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières du Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°106/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beaufis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L. Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU GRADE D'ATTACHE

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Directeur(trice) Petite enfance (coordination des actions liées à politique petite enfance à l'échelle communautaire, coordination de la convention territoire globale).

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil communautaire de créer, à compter du 1^{er} octobre 2025, un emploi permanent de Directeur(trice) Petite enfance relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'Attaché à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'Attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de Directeur(trice) Petite enfance à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif principal CC4R en Bray 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°107/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beauvis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M. Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L. Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : agent polyvalent en crèche.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil communautaire de créer, à compter du 1^{er} octobre 2025, un emploi permanent d'agent polyvalent en crèche relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'Adjoint technique à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il demande que le Conseil communautaire l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 2°.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent polyvalent en crèche à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025.

- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

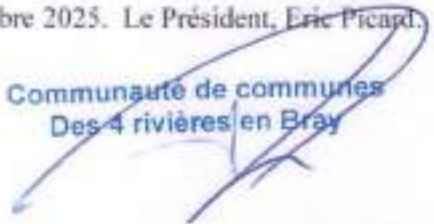
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif principal CC4R en Bray 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°108/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
 Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beaufis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L. Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : modification du tableau des amortissements budget principal CC4R.

Il convient de modifier le tableau des amortissements du budget principal de la CC4R, pour y intégrer

les comptes suivants :

- 21311 pour une durée d'amortissement de 30 ans
- 2185 pour une durée d'amortissement de 3 ans

Ainsi que les précisions suivantes :

- Tout bien est amorti au prorata temporis jour à compter de cette année.
- Tout bien acquis d'une valeur inférieure à 750 €, quel que soit son imputation sera amortie sur 1 an.

N° de compte	Intitulé	Durée
2031	Frais d'études	2 ans
2033	Frais d'insertion	2 ans
2041411	Communes membres du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	15 ans
2041412	Communes membres du GFP - Bâtiments et installations	15 ans
2041482	Autres communes – Bâtiments et installations	15 ans
20415332	Bâtiments et installations à caractère administratif	15 ans

2041582	Autres groupements -Bâtiments et installations	
20422	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé	
2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	2 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions – Bâtiments publics	5 ans
21311	Construction – Bâtiments administratifs	30 ans
21313	Construction – Bâtiments sociaux et médico-sociaux	30 ans
21318	Construction – Autres bâtiments publics	30 ans
2152	Installation de voirie	10 ans
21532	Réseaux d'assainissement	30 ans
21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 ans
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
21828	Matériel de transports	5 ans
21838	Matériel informatique	2 ans
21848	Mobilier	3 ans
2185	Matériel de téléphonie	3 ans
2188	Autres immobilisations	3 ans

Les travaux et constructions des bâtiments publics, à quelques rares exceptions près ainsi que la voirie ne sont pas concernés par les amortissements.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°109/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beaufis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : modification du tableau des amortissements budget annexe du S.I.E.O.M.

M. le président indique qu'il convient d'apporter la précision suivante :

- Tout bien acquis d'une valeur inférieure à 750 €, quel que soit son imputation sera amortie sur 1 an.

N° Compte	Intitulé	Durée
2031	Frais d'études	2 ans
2033	Frais d'insertion	2 ans
2051	Concessions et droits similaires	2 ans
2128	Agencements et aménagements d'autres terrains	15 ans
2131	Bâtiments	30 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	20 ans
2138	Autres constructions	20 ans

2151	Installations complexe spécialisées	10 ans
2155	Outillage industriel	5 ans
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	5 ans
2158	Autres installations, matériels et outillage technique	5 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 ans
2182	Matériel de transport	6 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 ans
2184	Mobilier	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	6 ans

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°110/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beaufis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : décision modificative n°1/2025 – budget principal CC4R.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 20 2051 124 4221 /STRUC	1 202,00		
D I 21 2181 124 4221 /STRUC	46 152,00		
D I 21 21838 124 4221 /STRUC	8 380,00		
D I 21 21848 124 4221 /STRUC	4 266,00		
D I 23 2313 136 420 /SOC		60 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	60 000,00	
	Réductions	60 000,00	
Recettes :	Ouvertures		
	Reductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Salde Ouvertures	60 000,00
Salde Réductions	60 000,00
Ouv. - Réd.	

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°111/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beaufis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermant T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : décision modificative n°2/2025 – budget principal CC4R.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D 1 20 2051 137 4221 /CRECHEFORG	8 000,00		
D 1 21 21838 137 4221 /CRECHEFORG	2 000,00		
D 1 23 2313 138 420 /SOC		8 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	8 000,00	
	Réductions	8 000,00	
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	8 000,00
Solde Réductions	8 000,00
Ouv. - Rédu.	

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°112/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beaufis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L. Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : décision modificative n°3/2025 – budget principal CC4R.

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 204 2041412 152 020 /ADM	100 000,00		
D I 23 2312 158 420 /SOC		100 000,00	

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	100 000,00	
	Réductions	100 000,00	
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	100 000,00
Solde Réductions	100 000,00
Ouv. - Réd.	

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°113/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beaufis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : reversement C.P.S aux communes membres de la CC4R.

- Vu l'article 240 de la loi de finances 2024,
- Vu l'article L5211-32 du CGCT
- Vu la répartition de la compensation de part salaires de l'année 2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité le reversement unique, de l'attribution individuelle de la compensation par salaires pour l'année 2025, tel que le tableau est arrêté au J.O du 22 mai dernier,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le : 29 septembre 2025, Le Président, Eric Picard.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°114/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemerancier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beaufis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés avant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L. Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : participation au financement des parcours d'éducation culturelle.

M. le président expose au conseil que la DRAC, en partenariat avec la CC4R et la Caf, propose de lancer 11 projets d'éducation culturelle sur le territoire de la CC4R, projets animés par les résidences artistiques de la région :

- Le Rebours (Haussez), qui propose la présentation d'un récit poétique,
- La fabrique de Sigy, qui propose d'élaborer un spectacle
- Les chemins de traverse (Bosc-Hyons) sur le thème du végétal, la céramique et l'art graphique,
- Et l'école de cirque de Roncherolles en Bray : Corps Accord, qui permettra aux enfants de découvrir les arts du cirque

Ces projets interviendront entre janvier et avril 2026, dans des écoles, centres de loisirs ou crèches du territoire. Les financements apportés seront de :

- 10 000€ par la DRAC,
- 2 000€ par la CAF,
- 10 000€ par la CC4R.

Le choix des classes se fera en concertation avec l'inspection académique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise le président à verser le financement pour les parcours d'éducation culturelle
- À signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025, Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°115/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beaufis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L. Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : autorisation de vente d'un terrain à la société HR Invest.

- M. le président expose qu'un terrain de la CC4R est disponible à la vente, sur la zone d'activités, 2 avenue de la garenne, à Gournay en Bray, parcelle AN 76, d'une surface de 4040 m².
- Vu l'estimation de France domaines en date du 31 mars 2025
- Vu le bornage effectué le 26 septembre dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Autorise la vente de la parcelle AN 76 de 4040m² à la société HR Invest, pour un montant de 40 000€.

- Autorise le président à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°116/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beauvis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : Autorisation de demande de subvention le pôle d'échanges multimodal de Serqueux

- Vu le programme du pôle d'échanges multimodal de Serqueux
- Considérant que pour le PEM, un maître d'œuvre, des études et des travaux sont nécessaires
- Considérant que le conseil doit délibérer pour autoriser le président à établir des dossiers de demande de subvention auprès des différentes instances administratives

Les demandes seront formulées sur la base du plan de financement suivant :

Etudes et maître d'œuvre	34 762,80 € HT
Travaux	515 237,20 € HT
Mobilier urbain	50 000,00 € HT
TOTAL	600 000,00 € HT

Les subventions sollicitées sont :

Région Normandie	40 %
FEDER	40 %
Autofinancement	20 %
	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- Approuve le projet de pôle d'échanges multimodal ;
- D'autoriser le Président à établir les dossiers de demande de subvention auprès de la Région Normandie et du Feder ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025. Le Président, Eric Picard,

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°117/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemerrier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beaufis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L. Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : étude de demandes de subvention 2025.

Des demandes de subvention ont été reçues dernièrement à la CC4R. Les élus lors de la dernière réunion de bureau ont étudié ces demandes et proposent les attributions suivantes :

- Le collège St Exupéry de Forges les Eaux : transport des classes de 6^{ème}, à la piscine de Gournay, dans le cadre du savoir nager, apprentissage de la natation : 10 000€
- Le collège St Exupéry de Forges les Eaux pour le transport le 7 octobre au forum d'orientation qui aura lieu à Gournay en Bray : 750€
- Le collège La Hêtraie de La Feuillie pour le transport le 7 octobre au forum d'orientation qui aura lieu à Gournay en Bray : 310€
- Association des courses hippiques de Mauquenchy pour l'acquisition d'un openbox pour sécuriser le transport de l'écran géant : 10 000€.
- L'école de musique de Forges les Eaux pour le fonctionnement de la classe C.H.A.M : 3 000€.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°118/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 25 septembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Beaussault, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 15 septembre 2025.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55
Pour : 55 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Dieutre S. Petit S. Pelletier S. Fleury G. Lesueur H. Devillerval M.F. Canu J.N. Lesueur C. Asselin F. Morda C. Klotz I. Aché S. Henry J.P. Rouzé D. Picard E. Horeholle J. Billot D. Baguet V. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Tetelin P. Buquet J.M. Concke O. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Cumont C. Devaux L. Duval I. Mariette P. Beaufis A. Lefebvre C. Ancelin C. Carpentier S. Dion P. Gibaux M. Letellier J.P. Troussé N. Hermand T. Leroux C. Goulay S.

Absents excusés : I. Bréquigny P. Dupuis N. Barthélémy, P. Legay, S. Joly J.M Gaillon, F. Bourguignon, D. But.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à C. Ancelin
- J.L Cosquer excusé, pouvoir à J.C Delwarde
- P. Bos excusé, pouvoir à M.F Devillerval
- M. Bellay excusée, pouvoir à J.P Henry
- G. Galloo excusée, pouvoir à D. Billot
- J. Blondé excusé, pouvoir à F. Larchevêque
- A. Delenin excusée, pouvoir à E. Picard

Secrétaire de séance : I. Duval.

OBJET : attribution de fonds de concours communautaires 2025.

- Vu la délibération n°69/2024 instaurant les fonds de concours communautaire,
- Vu le règlement de fonds de concours adopté en séance communautaire du 3 juillet 2025,
- Vu les dossiers de demande de fonds de concours présentés par les communes,
- Vu le comité de pilotage du 4 septembre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'arrêter l'attribution des fonds communautaires attribués aux communes de la CC4R, pour l'année 2025 ci-après :

Nom de la commune	Nature des travaux réalisés	Imputation comptable investissements	Envoyé en préfecture le 01/10/2025 Reçu en préfecture le 01/10/2025 Publié le 01/10/2025 ID : 076-200069730-20251001-118_2025-DE	
			Montant total attribué :	Taux de 15%
Beauvoir en Lyons	restauration de l'église	231	126 652,50 €	10 000,00 €
	réfection toiture bâtiment technique communal	2131	11 826,00 €	1 773,90 €
Ménerval	remplacement vitraux de l'église	213	39 720,70 €	5 958,11 €
	réfection de la mairie et création salle de réunions	213	93 626,78 €	10 000,00 €
Saumont la Poterie	transformation du préau en Mairie	213	53 582,48 €	8 037,37 €
	mise en conformité accessibilité mairie	2131	31 325,00 €	4 698,75 €
Bosc Hyons	aménagement accès PMR au cimetière	212	23 753,05 €	3 562,96 €
Gancourt Saint Etienne	réfection de la toiture de l'ancien presbytère	2131	33 387,70 €	5 008,16 €
	reprofilage rue de Hyaumet	2151	22 063,50 €	3 309,53 €
Mesnil Mauger	menuiserie et isolation local Mairie	2158	17 199,54 €	2 579,93 €
	travaux d'aménagement de voirie	2152	13 868,69 €	2 080,30 €
Avesnes en Bray	remplacement toiture préau de l'école	2135	18 176,14 €	2 726,42 €
La Hallotière	restructuration, reprofilage et renforcement de voirie	2112	50 904,00 €	7 635,60 €
Saint Lucien	reprofilage rue de la Croix Blanche	2151	52 197,50 €	7 829,63 €
Hodeng Hodenger	réfection toiture ancienne cantine	2131	20 346,47 €	3 051,97 €
	renforcement de chaussée	2112	99 159,00 €	10 000,00 €
Le Thil Riberpré	création de parking mairie et mise en sécurité	2151	234 562,75 €	10 000,00 €
Roncherolles en Bray	réhabilitation ancienne mairie en logement	2135	151 887,00 €	10 000,00 €
La Ferté Saint Samson	aménagement place communale	2135	409 989,18 €	10 000,00 €
Haussez	réfection bas clocher de l'église	231	41 169,58 €	6 175,44 €
Mésangueville	renovation toiture bâtiment technique	2131	12 520,80 €	1 878,12 €
Mont-Rôty	réfection rue de Folleville	2151	76 466,72 €	10 000,00 €
	réfection du chemin de la côte d'oliviers	2151	27 206,32 €	4 080,95 €
le Mesnil Lieubray	remise en état chemin communal	2151	16 950,00 €	2 550,00 €
Dampierre en Bray	réfection toiture bâtiment communal	231	9 709,39 €	1 456,41 €
	réalisation parking et aménagement voirie et PMR pour plateau sportif	231	117 650,23 €	10 000,00 €
Mauquenchy	réfection de la toiture du préau de l'école	2131	12 711,00 €	1 906,65 €
	réfection toiture atelier communal	2131	22 910,67 €	3 436,60 €
Sigy en Bray	réfection rejointement mairie	2131	22 440,00 €	3 366,00 €

Pommereux	aménagement stationnement PMR parking Mairie	2135	12 440,00 €	1 866,00 €
Elbeuf en Bray	aménagement voirie accès à la mairie et création stationnement vélo	2151	7 098,00 €	1 064,70 €
	réfection rue du château	2151	7 552,00 €	1 132,80 €
Cuy Saint Fiacre	aménagement bâtiment communal	212	10 203,00 €	1 530,45 €
	remplacement éclairage bâtiments communaux	21538	10 700,58 €	1 605,09 €
Argueil	réfection partie de la toiture église	2131	31 613,90 €	4 742,09 €
	création d'un logement communal	2131	15 088,20 €	2 263,23 €
Brémontier Merval	réfection rampants porte entrée église	2135	6 180,38 €	927,06 €
Rouvray Catillon	réfection de la toiture de la salle des fêtes	2131	114 705,28	10 000,00 €
Roncherolles en Bray	travaux bâtiment scolaire	2158	48 292,25 €	7 243,84 €
La Bellière	réfection enrobé sur route	2151	12 400,00 €	1 860,00 €
La Feuillie	extension bâtiment bibliothèque	2131	134 788,46 €	10 000,00 €
	aménagement route RD 84	2151	151 410,00 €	10 000,00 €
Gaillefontaine	réfection toiture des halles	2131	52 337,88 €	7 850,68 €
	réfection voirie Rue des fossés	2151	135 697,60 €	10 000,00 €
Serqueux	travaux rénovation bâtiment ancien bureau poste	2138	14 189,52 €	2 128,43 €

TOTAL : 2 628 659,74 € 237 317,17 €

- D'autoriser le président à verser les fonds de concours 2025, sur justificatif des communes, conformément au règlement 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 29 septembre 2025. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray